

L'entrée dans un logement social

ou "logement public"

Mise à jour - février 2021

QUOI ?

Le **baillieur social** me propose un logement à **louer**.

Une **maison** ou un **appartement**
(dans un immeuble)



€ Je deviens **locataire** : je dois payer un **loyer** et des **charges** tous les mois.

COMMENT ?

1 Je signe le **contrat de location**



Il précise qui vit dans le logement,



combien de pièces il y a (T1, T2...),



le loyer et les charges locatives (combien ?),



et les règles (ce que je peux faire ou pas).

Je demande une **assurance habitation**



2 Je fais **l'état des lieux** avec le bailleur

→ On regarde comment est le logement :



Bon état ?



Etat moyen ?



Mauvais état ?

3 Je paie :

- **Le dépôt de garantie** (= La caution)
C'est égal à 1 mois de loyer sans les charges.
On me le rend quand je quitte définitivement le logement, mais il est utilisé si :
 - je ne paie pas mon loyer*ou*
 - je quitte le logement et je l'ai abîmé
- **le premier loyer**, par chèque bancaire ou virement bancaire



*En cas de problème financier, on peut demander de l'aide au **Fond de Solidarité Logement (FSL)** ! Voir avec un travailleur social.*

4 Je cherche des meubles

(voir fiche "Meubler son logement")

Je récupère et j'achète des meubles, du matériel pour mon logement



5 J'emmène ! →

- Je préviens de mon changement d'adresse : CAF, CPAM, Pôle emploi, les impôts...



- Je demande l'ouverture des compteurs : gaz, électricité, eau...

auprès des fournisseurs de mon choix.



LES DOCUMENTS À PRÉPARER

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de revenus
- Un avis d'imposition d'il y a 2 ans (si vous en avez)
- Une attestation d'assurance habitation
- Un moyen de paiement : RIB (Relevé d'identité bancaire), chèque, espèces

Ne pas jeter sur la voie publique



SCANNEZ-MOI !

www.solidarite-estuaire.fr/parlon

 rejoignez-nous!

SOLIDARITÉ

ESTUAIRE

"PARL'On - Solidarité Estuaire"